

The Martin Eli Weil Prize of the Society for the Study of Architecture in Canada

The Society for the Study of Architecture in Canada is a learned society devoted to the examination of the role of the built environment in Canadian society. Its membership includes structural and landscape architects, architectural historians, urban historians and planners, sociologists, folklorists, and specialists in such fields as heritage conservation and landscape history.

Founded in 1974 under the leadership of heritage architect Martin Eli Weil, the Society is currently the sole national organization whose focus of interest is Canada's built environment in all of its manifestations.

The Society is therefore pleased to invite submissions for the Martin Eli Weil Prize. Submissions are to take the form of an original essay (in either official language) suitable for publication, from full- or part-time university students enrolled at the graduate or undergraduate level.

The Weil Prize consists of a certificate and a cash prize of \$250. The winner will be invited to present the winning paper at the Annual Meeting and Conference of the Society. The Prize also includes the publication of the winning essay by the Society.

Rules of the Competition

- 1 Submissions for the Weil Prize shall take the form of an essay, in either French or English, suitable for publication. The paper must be of 3,000 to 5,000 words on a subject which explores the role of the built environment in Canadian society. This may deal with a single structure, either modern or historical, proposed or extant; a complex of related structures, either modern or historical, proposed or extant; a type of structure (examined for its historical, functional, structural or aesthetic significance); cultural landscapes (for example, parks, cemeteries, farmsteads, etc.); a biographical sketch of a person who has influenced the built environment; or a philosophical, sociological or historical problem related to the built environment. Architectural projects may not be submitted unless they conform to the above requirements.
- 2 Submissions must be typewritten, double-spaced. Visual materials not exceeding 8" by 10" may be included, either integrated into the text of the paper or included at the end. Submissions must be supported, where appropriate, by documentation in the form of notes, bibliography or suggestions for further reading.
- 3 Papers must be received by the Society, at the address below, postmarked on or before **31 March 1998**.
- 4 The Society will submit each essay to its Editorial Board for assessment. The decision of the Editorial Board shall be final. The Society reserves the right not to award the Prize. Every effort will be made to inform the winner by 30 April 1998.
- 5 The paper judged the winner of the Prize will be included in the programme of the Annual Meeting and Conference of the Society.
- 6 The Conference registration fee for the author will be waived. If the author of the winning paper is not able to be present at the Annual Meeting and Conference, the address may be delivered in his/her absence.
- 7 All submissions will be considered for possible publication. The Editorial Board will inform all authors of its decision by 15 May 1998.
- 8 Submissions must be sent to:

Chair, Editorial Board
Society for the Study of Architecture in Canada
P.O. Box 2302, Station D
Ottawa, Ontario
K1P 5W5

Le prix Martin-Eli-Weil de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada

La Société pour l'étude de l'architecture au Canada est une société savante qui se consacre à l'examen du rôle que joue l'environnement bâti dans la société canadienne. Parmi ses membres, on retrouve des ingénieurs en structure, des architectes de paysage, des historiens en architecture, des historiens en urbanisme, puis des urbanistes, des sociologues, des folkloristes et des spécialistes dans des domaines tels la préservation du patrimoine et l'histoire du paysage.

Fondée en 1974 sous la direction de l'architecte en conservation Martin Eli Weil, la Société est présentement la seule association nationale dont l'intérêt se concentre sur l'environnement bâti du Canada sous toutes ses formes.

La Société est donc fière d'encourager tous ceux et celles qui désirent participer au prix Martin-Eli-Weil. Les soumissions doivent être remises sous forme d'essais originaux prêts à être publiés, rédigés dans l'une ou l'autre des langues officielles par des étudiants inscrits à temps plein ou partiel dans une université.

Le prix Weil consiste en un certificat et un prix en argent de 250 \$. L'auteur de l'exposé gagnant sera invité à présenter l'essai dans le cadre du programme de l'assemblée annuelle de la Société. La Société publiera aussi l'essai gagnant.

Règlements du concours

- 1 Toutes les soumissions pour le prix Weil doivent être remises sous forme d'essai, rédigé en français ou en anglais, et prêt à être publié. L'exposé doit compter 3 000 à 5 000 mots et porter sur un sujet qui explore le rôle joué par l'environnement bâti dans la société canadienne. Il peut porter sur un édifice particulier, moderne ou historique, proposé ou déjà existant; sur un complexe de bâtiments reliés, moderne ou historique, proposé ou déjà existant; sur un type de bâtiments (examiné d'après son importance historique, fonctionnelle, structurale ou esthétique); sur les paysages culturels (par exemple, les parcs, les cimetières, les fermes, etc.); sur la vie d'une personne qui a influencé l'environnement bâti; ou sur un problème philosophique, sociologique ou historique rattaché à l'environnement bâti. Les projets architecturaux ne peuvent être soumis à moins d'être conformes aux exigences énumérées ci-dessus.
- 2 Les soumissions doivent être dactylographiées à double interligne. L'utilisation de matériel visuel est permise s'il n'excède pas 8 po. par 10 po.; il peut être intégré à même le texte ou annexé à la fin. Les soumissions doivent être accompagnées, lorsqu'appliquées, de notes, d'une bibliographie ou de suggestions de lectures antérieures.
- 3 Les exposés doivent parvenir à la Société à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **31 mars 1998**.
- 4 La Société remettra chaque essai au Conseil de rédaction pour évaluation. La décision du Conseil de rédaction est finale. La Société se réserve le droit de ne pas remettre le prix. Tous les efforts possibles seront faits pour informer le gagnant au plus tard le 30 avril 1998.
- 5 L'exposé gagnant fera partie du programme de l'assemblée annuelle de la Société.
- 6 La Société défraie les frais d'inscription de l'auteur à l'assemblée annuelle. Si l'auteur de l'exposé gagnant ne peut être présent à l'assemblée annuelle, le discours pourra être donné en son absence.
- 7 Toutes les soumissions seront prises en considération pour publication éventuelle. Le Conseil de rédaction informera tous les auteurs de sa décision au plus tard le **15 mai 1998**.
- 8 Les soumissions doivent être envoyées au :
Président, Conseil de rédaction
Société pour l'étude de l'architecture au Canada
C.P. 2302, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5